Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1694

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faire son lobbying à Berne

Les cantons se positionnent, aujourd'hui comme hier, d'abord par rapport au pouvoir central et la collaboration régionale peine à trouver son espace politique institutionnel.

Le schéma était simple, scolaire. Il y avait d'un côté le pouvoir central, Berne, et de l'autre côté les cantons. Porté par les changements d'échelle mondiaux et européens, le pouvoir central renforçait régulièrement son emprise. Certes les cantons résistaient, mais dans un combat jugé d'arrière-garde.

Ce schéma binaire a été bousculé. Des universitaires analysant les pôles économiques, les mouvements des pendulaires ont, par-dessus les frontières administratives, redessiné des régions et des métropoles. Autant d'auteurs, autant de variantes dans le redécoupage, car ces travaux, certes stimulants, ne tiennent pas compte de la dimension historique et sociologique. Or les institutions ont par définition une capacité de s'inscrire dans la durée ; elles ne répondent pas à la même malléabilité que l'économie. C'est pourquoi la volonté de passer de la théorie à l'acte, projet de fusion Vaud-Genève, a été en 2002 un échec sans équivoque.

Mais entre le schisme binaire, celui de la centralisation, et les travaux planche à dessin, même repris par Avenir suisse voulant mettre le *Feu au lac*, est-ce qu'on observe la mise en place d'outils nouveaux au service du fédéralisme ?

RPT et autres

Le fait majeur est, évidemment, l'adoption, à une large majorité, de la Nouvelle répartition des tâches et des charges (RPT) qui a exigé la modification de vingt-sept articles de la pourtant très fraîche Constitution qui en compte 196. Certains de ces articles sur la subsidiarité sont particulièrement équivoques parce qu'ils posent comme principe constituant que le pouvoir central ne s'occupe pas des tâches que les pouvoirs de proximité peuvent mieux remplir que lui, ce qui, en théorie, est un renversement de la compétence première selon laquelle les cantons exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération. Mais pour l'instant les cantons sont surtout sensibles et attentifs au résultat de la péréquation financière ; ils comptent leurs sous. Les tâches à réaliser en commun, expressément définines, n'ont pas encore été l'objet de concertation et l'Accord cadre intercantonal qui règle cette collaboration et son financement fait l'objet de réserves. Il ne prévoit pas le contrôle parlementaire tel que les Romands l'ont mis en place dans la Convention des conventions.

Deuxième changement notoire, la création de la Conférence des gouvernements cantonaux, s'installant à Berne, comme une structure permanente, dotée de 2,5 millions pour son fonctionnement, chargée de documenter tous les sujets où les intérêts cantonaux sont concernés et de préparer la défense des cantons, à l'exemple du référendum contre le paquet fiscal. De plus, parallèlement, les intérêts régionaux s'organisent, comme les cantons de Suisse occidentale, dont la Conférence des gouvernements s'est dotée d'une structure permanente.

A relever encore, comme évolution significative, que le canton de Vaud très en pointe dans les années nonante sur l'importance des affaires extérieures a ramené au rang d'office ce service en lui confiant pour mission première l'organisation du lobbying à Berne dans la défense des intérêts cantonaux. Significatif aussi (cf. *DP* n°1685) que la présidence de cinq ans qu'exige la nouvelle Constitution vaudoise ne se voie pas attribuer, ex officio, les relations extérieures.

Premières conclusions

Par rapport au schéma binaire cantons-Confédération, celui de la résistance à la centralisation, on observe que le champ de réflexion et d'action s'est élargi, notamment par la RPT. Mais l'orientation reste la même : comment défendre au mieux ses intérêts face à Berne. On reste dans une relation verticale. Le lobbying qu'affichent les Vaudois est révélateur à cet égard, y compris l'acceptation, sous des dehors de réalisme, d'une certaine vassalité.

En revanche pas d'innovation dans la mise en place de la collaboration régionale. Ce qui ne signifie pas qu'il ne se passe rien dans ce domaine. Des secrétariats permanents de coordination sont mis en place. Mais se pose alors le problème de leur contrôle et par les conseillers d'Etat qui voient se multiplier les séances chronophages de conférences et par les parlementaires cantonaux, ces secrétariats se situant à un niveau institutionnel intermédiaire.

En première conclusion, le constat que les relations pouvoir fédéral-pouvoir central se vivent toujours selon la même problématique et que la collaboration intercantonale qui devrait concrétiser, politiquement, le concept de région n'a pas encore trouvé son expression institutionnelle. C'est sur ce dernier point que nous poursuivrons la réflexion. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré également à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
C-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch